

ASSOCIATION  
« DELPHINE CENDRINE »  
Mr STAWOSKI Mr ALZIEU  
“La Garlande”  
31590 VERFEIL  
5.61.35.67.34 06.03.39.29.93  
[www.delphine-cendrine.org](http://www.delphine-cendrine.org)

16 juin 2006

Monsieur de VILLEPIN  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon

Recommandé A.R.

Monsieur le Premier Ministre,

Permettez-nous de vous interpeller sur un sujet, où votre Gouvernement pourrait obtenir un consensus politique.

Depuis bientôt 8 ans, nous nous battons pour obtenir la Modification de l'Article 122.1 du Code Pénal qui prive la victime de toute explication et la société de toute protection devant la récidive.

Nous avons obtenu de l'Assemblée Nationale un consensus écrit de Droite à Gauche dont le Ministère de la Justice a été largement informé.

Nous sommes en train de faire de même avec le Sénat, où nos propositions approuvées sont également reconnues justes.

Nous avons été encouragés par les deux Ministères concernés à continuer nos contacts. (Ministère Intérieur et Santé).

Malheureusement, la confusion qui règne au Ministère de la Justice montre que la Représentation Nationale est totalement ignorée.

Monsieur le Premier Ministre, vous avez déclaré que vous ne vouliez pas que la période pré-électorale ne soit utilisée qu'à traiter les affaires courantes.

Nous vous proposons, Monsieur le Premier Ministre, alors, de mettre en place cette Réforme qui obtient un consensus écrit, et de montrer que la politique, en France, n'est pas en panne de décisions, un an avant chaque élection importante.

Vous trouverez ci-joint la lettre que nous venons d'adresser à Monsieur le Ministre de la Justice, et nous sollicitons, Monsieur le Premier Ministre, une audience où des élus de Droite comme de Gauche, locaux ou nationaux, nous accompagnerons pour prouver le consensus existant.

Dans l'attente de votre réponse,

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, nos salutations dévouées.

Association « Delphine Cendrine »

*Association « Delphine Cendrine », loi 1901  
Association de lutte pour les victimes en cas d'irresponsabilité pénale.*